



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4373

Lyon 7ème - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution des parcelles 1-3 rue du Vercors réalisée dans le cadre de la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer - EI 07143 - numéro d'inventaire 07143T003 et 07143T004 - Adaptation de l'opération n° 07143002 et réduction de l'AP n°2016-1, programme 00014

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4373 - LYON 7EME - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE DE LYON POUR L'OPERATION DE DESAMIANTAGE, DEMOLITION ET DEPOLLUTION DES PARCELLES 1-3 RUE DU VERCORS REALISEE DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER - EI 07143 - NUMERO D'INVENTAIRE 07143T003 ET 07143T004 - ADAPTATION DE L'OPERATION N° 07143002 ET REDUCTION DE L'AP N°2016-1, PROGRAMME 00014 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération de relocalisation et de construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont conclu une convention-cadre signée par l'ensemble des parties le 15 décembre 2015. Cette convention - cadre définit les engagements respectifs des quatre partenaires dans la réalisation de ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon a notamment apporté sa contribution par la cession gratuite à la Métropole de Lyon du terrain d'assiette de la future construction du nouveau siège du CIRC d'une superficie de 9 055 m² situé à Gerland (parcelles cadastrées BZ 167 et 168). Cette cession est intervenue les 15 et 19 février 2018. La Métropole de Lyon est maître d'ouvrage des opérations de démolition, dépollution et travaux de désamiantage préalables à l'opération de construction du nouveau siège du CIRC sur le site de Gerland.

Par convention de versement d'un fonds de concours approuvée par délibération du 14 novembre 2016 et par délibération du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016, il a été convenu que la Ville de Lyon finance la réalisation des études et travaux nécessaires aux opérations de démolition, dépollution et désamiantage du terrain d'assiette du futur siège du CIRC. Le montant prévisionnel de cette contribution, objet du fonds de concours, a été estimé entre 2 000 000 € TDC et 3 850 000 € TDC.

La convention prévoit un premier ajustement dudit montant par avenant au terme de la consultation lancée par la Métropole de Lyon pour cette opération. Le montant du marché des travaux de démolition, dépollution et désamiantage s'élève, après cette consultation, à 538 243,56 euros HT.

Les montants prévisionnels des études préalables aux travaux de démolition, dépollution, désamiantage et des études complémentaires sont de 167 956 euros HT.

A ce stade d'avancement du projet, le montant total prévisionnel est donc de 706 199,56 euros HT, montant augmenté de la part de TVA restant à la charge de la Métropole de Lyon après application du taux FCTVA en vigueur, soit au total à ce jour un fonds de concours de 708 426 euros.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de versement de fonds de concours sur la base du montant prévisionnel précité, et d'ajuster le montant de l'opération n°07143002 et de l'AP n°2016-1, programme 00014, « Participation de la

Ville de Lyon à la relocalisation du CIRC » à son montant réévalué à la baisse, soit 708 426 euros.

Il est rappelé que le montant définitif sera fixé par un second avenant à la fin de la réalisation des travaux de démolition, dépollution et désamiantage au moment du solde des marchés de travaux conformément aux modalités définies dans la convention de versement d'un fonds de concours.

Les autres dispositions de la convention de versement d'un fonds de concours restent inchangées.

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°2016/2555 du 14 novembre 2016 ;

Vu la convention de versement d'un fonds de concours en date du 5 janvier 2017 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de versement d'un fonds de concours ;

Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 12 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 7^e arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n°1 à la convention de versement du fonds de concours susvisé établi entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvé.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.
- 3- Le nouveau montant de l'autorisation de programme n°2016-1 « Participation de la ville à la relocalisation du CIRC », programme 00014, constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixée à 708 426 euros.
- 4- Le nouveau montant de l'opération n°07143002 « Participation de la ville à la relocalisation du CIRC » est approuvé.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville, sur le programme 00014 AP n°2016-1, opération n°07143002 et seront imputées à l'article 2041512, fonction 510 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

– 2019 : 708 426 euros

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY